

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Septième partie : retour aux choses vivantes

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Mes idées politiques -



Date de mise en ligne : lundi 21 mai 2007

Royaliste.org

- [La France et les Français](#)
- [La patrie](#)
 - [La patrie : fait de nature](#)
 - [L'égoïsme patriotique](#)
- [La nation](#)
- [L'homme et sa nationalité](#)
- [Le nationalisme](#)
 - [Patriotisme et nationalisme : définitions](#)
- [Le gouvernement de la France](#)
 - [De l'aristocratie](#)
 - [Les conditions géographiques](#)
 - [L'Empire, né de la Révolution](#)
 - [De la dictature : dictateur et roi](#)
- [Le nationalisme intégral : la monarchie](#)
 - [Le nationalisme intégral](#)
 - [La monarchie](#)
 - [Le moindre mal, la possibilité du bien](#)
 - [Hérédité et autorité](#)
- [Le roi](#)

La France et les Français

Nous mettons la France avant tout et, au service de la France, nous nous efforçons de placer des vues justes et des idées vraies.

Naître en France et de vieux sang français, alors même qu'on y procède du dernier des déshérités, c'est encore naître possesseur d'un capital immense et d'un privilège sacré. C'est porter avec soi, en soi, un titre d'héritage. C'est acquérir des possibilités de progrès moral et matériel qui n'ont été données avec cette abondance aux fils d'aucune autre nation.

Les longues durées historiques méritent, dans le passé, une admiration studieuse ; dans le présent, notre dévouement filial. Qu'il y ait une France, que la France subsiste, que ce trésor territorial, intellectuel et moral soit descendu, à travers les siècles, jusques à nous, c'est un bienfait que tout citoyen et tout homme digne de ce nom doivent s'attacher à prolonger et à perpétuer. Que la fin de chacun soit inévitable, les ouvriers de la société future ont le devoir de travailler à l'avenir, non, comme on nous le fait dire avec une rare sottise, d'après les anciens plans, mais sur des plans conformes à ces grandes lois éternelles qui permirent aux anciens plans d'être suivis.

L'assise de la nation française n'est très puissante, le dépôt de nos traditions ne s'est accumulé dans la race et dans le pays que parce que la France existe autrement que Par Une trentaine et une quarantaine de millions de têtes vivantes. Quarante millions d'hommes vivants, soit, mais un milliard d'hommes morts. La vraie assise, la voilà.

Comme la France est politiquement antérieure aux Français, l'agriculture française est supérieure aux paysans français, l'industrie française aux industriels français. *Pâturage et labourage*, disait Sully ; le grand ministre d'un grand roi se gardait bien de dire : *pâtres et laboureurs*.

La patrie

La patrie : fait de nature

Notre patrie n'est pas née d'un contrat entre ses enfants, elle n'est pas le fruit d'un pacte consenti entre leurs volontés : voilà ce que l'esprit du XIXe siècle finissant admettait déjà. Mais voilà aussi ce qui faisait que les logiques tenants de l'individualisme révolutionnaire refusaient alors de servir, de saluer, même d'admettre l'idée de patrie. Seulement, celle-ci a su s'imposer par la force des menaces européennes : il a donc fallu que, peu à peu, le Gouvernement se patriotisât, et qu'il se militarisât, qu'il rentrât en un mot dans la ligne du plus grand intérêt qui nous soit commun. Mais cette réaction de fait, cette réaction instinctive et physique, d'ailleurs contrariée par les forces et les intérêts républicains, n'est point ce qui justifie l'idée de patrie.

On est tenté de la définir une association d'intérêts mais si le mot d'intérêts porte un sens précieux, celui d'association en détruit l'effet, car « s'associer » est un acte de volonté personnelle, et ce n'est pas notre volonté qui nous a faits Français. Nous n'avons pas voulu notre nationalité, nous ne l'avons ni délibérée ni même acceptée. Quelques transfuges la quittent bien : ceux qui restent ne choisissent pas de rester. C'est un état dont ils s'accommodent et dont dix mille fois contre une, ils ne songent même pas à cesser de s'accommoder. Une association dure par l'acte continu de la volonté personnelle, mais la patrie dure au contraire par une activité générale supérieure en valeur, comme en date, à la volonté des personnes. La patrie est une *société naturelle*, ou, ce qui revient absolument au même, *historique*. Son caractère décisif est la naissance. On ne choisit pas plus sa patrie, *la terre de ses pères*, que l'on ne choisit son père et sa mère. On naît Français par le hasard de la naissance, comme on peut naître Montmorency ou Bourbon. C'est avant tout un phénomène d'hérédité.

La sensibilité démocratique et républicaine qui se débat instinctivement contre ces idées, et surtout contre leurs conséquences, fait ce qu'elle peut pour y échapper.

Les Français nous sont amis parce qu'ils sont Français, ils ne sont pas Français parce que nous les avons élus pour nos amis. Ces amis sont reçus de nous : ils nous sont donnés par la nature. Ne laissons jamais mettre cette charrue avant ce boeuf. Ne laissons pas dire non plus que, en mettant devant ce qui doit y être, nous sacrifions ce qui suit, car ce qui suit n'est bien qu'en étant à sa place. Rien ne serait plus précieux que d'avoir des Français unis par des liens d'amitié. Mais, pour les avoir tels, il faut en prendre le moyen et ne pas se borner à des déclarations et à des inscriptions sur les murs. On fera plus pour l'amitié des Français en disant l'origine et les fortes raisons de leur communauté nationale qu'en leur imputant d'ores et déjà des sympathies théoriques, obligatoires. Les Français d'aujourd'hui s'étonneront si l'on commence par leur affirmer le caractère forcément amical de leurs relations civiques, car la vie sociale n'est aucunement une idylle, et les démentis à ce rêve, ne cessant de pleuvoir en fait, multiplieront les sujets de déception et d'irritation par lesquels l'amitié effective sera retardée.

Au contraire, l'étude de notre antique parenté française et de ses avantages accrus par dix siècles de collaboration graduelle réveillerait les sentiments par lesquels nos pères s'unirent, contre l'ennemi menaçant, autour du sceptre ami, de l'épée tutélaire, du patron et du défenseur couronné. Notre histoire montre qu'il est bien vrai que les États se fondèrent sur l'amitié, mais qu'il est extrêmement faux qu'une fois fondés, les États ne tiennent que sur cette base. Car l'amitié eut des effets. Elle créa une hérédité. C'est ce principe héréditaire qui joue alors au premier plan. Ainsi nous le suggère le nom même de la *patrie* ; ainsi le crie plus haut encore le terme de *nation*, qui dit naissance ou ne dit rien.

Ainsi conçu dans sa moelle historique, dans son essence héréditaire, le patriotisme se rapproche de toutes les idées contre lesquelles la démocratie s'éleva de tout temps ; il fait disparaître les vieilles répugnances qui pourraient subsister contre la notion de souveraineté héritée. Quand on comprend qu'une patrie a pour fonction de résister aux orages du Temps, quand on conçoit la nation, comme Barrès, ainsi qu'« une chose éternelle », quand on sait que la France n'est pas *une réunion d'individus qui votent*, mais *un corps de familles qui vivent*, les objections de principe s'évanouissent et le sens historique réclame comme nécessité ou convenance ce qui semblait d'abord faire difficulté.

Certes, il faut que la patrie se conduise justement. Mais ce n'est pas le problème de sa conduite, de son mouvement, de son action qui se pose quand il s'agit d'envisager ou de pratiquer le patriotisme, c'est la question de son être même, c'est le problème de sa vie ou de sa mort.

Pour être juste (ou injuste), il faut tout d'abord qu'elle soit. Il est sophistique d'introduire le cas de la justice, de l'injustice ou de tout autre mode de la patrie au chapitre qui traite seulement de son être. Vous remercieriez et vous honorerez vos père et mère parce qu'ils sont vos père et mère indépendamment de leur titre personnel à votre sympathie. Vous respecterez et vous honorerez la Patrie parce qu'elle est elle et que vous êtes vous, indépendamment des satisfactions qu'elle peut donner à votre esprit de justice ou à votre amour de la gloire. Votre père peut être envoyé au baignoire : vous l'honorerez. Votre Patrie peut commettre de grandes fautes : vous commencerez par la défendre, par la tenir en sécurité et en liberté. La justice n'y perdra rien, la première condition d'une patrie juste, comme de toute patrie, étant d'exister, la seconde étant d'ailleurs de posséder cette indépendance de mouvement et cette liberté de l'action volontaire sans laquelle la justice n'est plus qu'un rêve.

L'égoïsme patriotique

Oui, le secours de l'homme est dû à tous les hommes. Ripe et don Juan sont d'accord. Cependant, il me semble me souvenir qu'il est plutôt recommandé de secourir d'abord notre prochain et, comme le prochain, dans le langage sacré, *proximus* est un véritable superlatif, il en ressort que c'est aux êtres humains les moins éloignés de nous que doit s'adresser la première charité.

Est-ce égoïsme ? Non : nous y sortons de *nous*, de notre vrai *nous*, celui qui s'appelle moi. Il n'y a aucune trace d'égoïsme à prendre tout d'abord pour objet de nos soins les gens auprès de qui le sort nous fait vivre. C'est par un jeu mobile de métaphores que l'on dit : égoïsme national ou « égoïsme sacré ». Ces égoïsmes collectifs n'ont pas de sujet personnel unique, qui en soit comptable. Les critiques de l'égoïsme national ainsi libellées n'ont aucun objet. *Celui qui sert sa patrie ne se sert pas, lui. Il se dévoue à autre chose que lui.* Et c'est d'ailleurs à ce groupe tout proche, maison, rue, village, que s'applique un amour du prochain réel et fécond.

Il y a sans doute les Chinois et les Tibétains que j'honore et admire, mais ils sont un peu loin pour en tirer aucun profit. Commençons par donner un coup d'épaule à notre voisin Ucalégon, surtout s'il brûle, c'est un principe de morale élémentaire, la politique le ratifie.

La nation

L'idée de nation n'est pas une « nuée » comme le disent les hurluberlus anarchistes, elle est la représentation en termes abstraits d'une forte réalité. La nation est le plus vaste des cercles communautaires qui soient, au temporel, solides et complets. Brisez le, et vous dénudez l'individu. Il perdra toute sa défense, tous ses appuis, tous ses concours.

Libre de sa nation, il ne le sera ni de la pénurie, ni de l'exploitation, ni de la mort violente. Nous concluons, conformément à la vérité naturelle, que tout ce qu'il est, tout ce qu'il a, tout ce qu'il aime est conditionné par l'existence de la nation : pour peu qu'il veuille se garder, il faut donc qu'il défende coûte que coûte sa nation. Nous ne faisons pas de la nation un Dieu, un absolu métaphysique, mais tout au plus, en quelque sorte, ce que les anciens eussent nommé une déesse. Les Allemands déifiant l'Allemagne parlent de son vieux Dieu, comme de Jéhovah, seul, infini et tout puissant. Une déesse France entre naturellement en rapport et composition avec les principes de vie internationale qui peuvent le limiter et l'équilibrer. En un mot, la nation occupe le sommet de la hiérarchie des idées politiques. De ces fortes réalités, c'est la plus forte, voilà tout.

Subsumant tous les autres grands intérêts communs et les tenant dans sa dépendance, il est parfaitement clair que, *en cas de conflit*, tous ces intérêts doivent lui céder, par définition : lui cédant, ils cèdent encore à ce qu'ils contiennent eux mêmes de plus général.

La nation passe avant tous les groupes de la nation. La défense du tout s'impose aux parties.

Dans l'ordre des réalités, il y a d'abord les nations. Les nations avant les classes. Les nations avant les affaires.

Le droit des nations participe de leur inégalité. Il contient donc de l'identique et du différent.

Le sentiment national varie évidemment de peuple à peuple ; il y a des formes de gouvernement qui le protègent et le fortifient, d'autres qui le relâchent et le dissolvent. Sous ces formes différentes, des traditions inégales de force et d'efficacité sont maintenues ou négligées ou renoncées.

La diversité de ces éléments est une des causes de la diversité de l'Europe, qui, elle même, réagit aussi sur les nations, par la variété de leurs cadres territoriaux, des besoins et des ambitions, et des satisfactions que ces ambitions ou ces besoins y reçoivent.

Les mots suffisent à le dire, on se met d'un parti, on naît d'une nation. On ne saurait trop répéter qu'il y a entre les deux termes la différence de l'Association à la Société.

Ceux qui s'associent créent l'élément commun établi entre eux. Les membres d'une société commencent par en être. Ils peuvent y adhérer ensuite, se révolter contre elle ou la quitter, mais elle leur préexistait. Si leur volonté personnelle crée leur conduite à son égard, son existence à elle ne dépend de la leur que dans une faible mesure, et fort éloignée.

Pour établir le caractère distinctif d'une nation quelconque, on peut se borner à considérer un unique moment de son histoire. Les qualités que l'on affirme d'un peuple doivent être des constantes, de manière à se révéler tout le long de sa vie.

L'homme et sa nationalité

Les organes de large unification, les créateurs de grandes nationalités, ce ne sont pas les personnes, leur troupeau immense de petites volontés autonomes. Celles-ci bornent leur champ à l'intérêt particulier de chacune d'elles et à celui, tout limitrophe, de la famille qui est le « prolongement », de soi. C'est tout ce que l'on peut demander au citoyen librement consulté. En histoire, tout le surcroît vient d'une race d'êtres bien différente, il vient de la petite poignée des chefs fondateurs, directeurs, organisateurs.

Ils ont perfectionné une vie sociale supérieure à la vie individuelle. Ôtez, supprimez ces cadres améliorés par eux, détruisez leurs fondations, essayez de tout ramener à « l'individu », donnez tout au Nombre, enlevez tout à la Qualité et vous verrez naître des formations nouvelles qui vaudront juste ce que vaut la moyenne personnelle. L'Italie vaut mieux que les personnes composant le peuple italien, de même que la France vaut mieux que nos Français ; mais c'est que ni notre France, ni l'Italie n'ont eu pour principe générateur le suffrage universel et le régime égalitaire. L'une et l'autre reposent sur des générations de maîtres, de héros et d'artistes, de demi dieux et de saints.

Il est vrai que la nationalité n'est pas un phénomène de race. Il ne s'ensuit pas qu'elle soit le résultat artificiel d'un acte de volonté contractante. Sans doute, et avec une certaine liberté, nous adhérons à notre race, à notre nationalité, à notre nation, mais on adhère comme on consent, de la façon la plus tacite, et l'adhésion est sollicitée, elle est emportée par une multitude de forces bienfaisantes, aimées et chéries contre lesquelles nous ne sommes même pas en garde et que nous subissons de tout cœur 9.999 fois sur 10.000.

Entre la Nature brute, celle qui est entendue au sens strict et direct, et l'artifice, juridique ou autre, issu de la volonté plus ou moins arbitraire de l'homme, il existe un intermédiaire que l'on pourrait appeler une seconde nature : la Société. La vie sociale fait essentiellement partie de la nature de l'homme, lequel ne peut absolument pas exister sans elle. La nationalité est une modalité de cet état naturel. On peut rappeler un fait social. Il n'est point aussi rigoureusement nécessaire pour l'homme que le besoin de vivre en commun. On ne peut pas échapper à ce besoin, ni à la société qui le satisfait, au lieu qu'on peut changer de nationalité et même profiter de la diversité des nations pour vivre plus ou moins en marge de toute nationalité.

La nationalité dérive donc de la nature humaine définie et qualifiée par la société. Loin de figurer le simple vœu de notre volonté personnelle, elle correspond à une masse énorme de désirs, de passions, de besoins, d'aspirations, de coutumes, de mœurs, de manières d'être, de penser, de parler, qui va souvent jusqu'à modeler le physique et dans laquelle la conscience réfléchie et la volonté délibérée des personnes jouent un rôle qui peut être le premier, mais qui ne l'est pas toujours, ni le plus souvent.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer deux ; cas réduite à elle-même, la formule juridique de l'idée de nation se détruit, c'est le *ubi bene, ibi patria* : si la patrie est où l'on est bien, là où l'on est bien est aussi la patrie ! Au contraire, dégagée d'ornements juridiques, l'idée de nationalité, telle que nous venons d'en montrer les composants naturels, sociaux, historiques, tient parfaitement debout ; on peut la décorer et la polir encore, pourtant le principal y est...

La double épreuve juge la valeur des conceptions en présence.

Le nationalisme

Il faut commencer par le commencement, il faut commencer par affirmer, enseigner, distribuer une doctrine positive, qui puisse intéresser ensemble les cerveaux et les cœurs. La discussion viendra ensuite. *Commencez par poser l'idée de la France.* Faites que vos contradicteurs à venir soient portés à donner la même importance que vous à l'indépendance française. Pour cela, développez la philosophie du nationalisme français. Motivez avec force les sentiments que vous voudriez enraciner parmi les esprits cultivés. Le meilleur moyen de prouver la valeur de l'idée de patrie, c'est de montrer de façon concrète ce que la nôtre vaut, ce que nous lui devons, comment elle nous enveloppe, nous soutient et nous prédestine de toute part. Notre histoire, bien analysée, peut égaler le plus émouvant des poèmes.

Patriotisme et nationalisme : définitions

Les deux mots, par leur passé et par leur étymologie comme par leur sens, ont des acceptions parfaitement distinctes. Patriotisme s'est toujours dit de la piété envers le sol national, la terre des ancêtres et, par extension naturelle, le territoire historique d'un peuple : la vertu qu'il désigne s'applique surtout à la défense du territoire contre l'Étranger. Comme le mot suppose une frontière déterminée, un État politique défini, il a quelque chose d'officiel et d'installé. Les intrigants et les flibustiers, comme disait Mistral, sont bien obligés de lui tirer le chapeau. Mais, si nécessaire que soit le patriotisme, loin de rendre inutile la vertu de nationalisme, il la provoque à la vie.

Nationalisme s'applique en effet, plutôt qu'à la Terre des Pères, aux Pères eux mêmes, à leur sang et à leurs oeuvres, à leur héritage moral et spirituel, plus encore que matériel.

Le nationalisme est la sauvegarde due à tous ces trésors qui peuvent être menacés sans qu'une armée étrangère ait passé la frontière, sans que le territoire soit physiquement envahi. Il défend la nation contre l'Étranger de l'intérieur. La même protection peut être due encore dans le cas d'une domination étrangère continuée dont la force consacrée par un droit écrit n'est pourtant pas devenue un droit réel, ainsi qu'il était arrivé, notamment, pour la Pologne, pour l'Irlande et, plus anciennement, pour l'Italie du temps de Mes Prisons.

De ce qu'un peuple impose doctrine ou méthode à un autre peuple, il ne s'ensuit pas du tout qu'il le rapproche d'une culture plus générale et plus voisine de l'universel. Cela peut arriver. Cela n'arrive pas toujours.

Le propre de l'esprit classique français est de s'enrichir par adaptation, par intussusception de toutes les grandes découvertes de l'humanité. Ainsi Rome, d'après Montesquieu, s'honora d'utiliser tous les engins de guerre, toutes les bonnes méthodes qu'elle put observer chez ses ennemis. Le Germanisme se renferme au contraire dans l'étroite prison d'un esprit national qui n'a d'humain que ses prétentions, car il est, en fait, très strictement circonscrit dans l'espace et dans le temps.

Il y a donc nationalisme et nationalisme ? Il y a donc autant de nationalismes que de nations ? Mais la même difficulté peut se poser pour le patriotisme aussitôt qu'il se distingue de la simple piété élémentaire du sol natal et de son clocher. Pas plus que les hommes, les patries ne sont égales ni les nations. L'esprit doit se garder en tout ceci du piège que lui tendent le vocabulaire de la démocratie internationale et celui des juristes inattentifs aux différences des matériaux de leurs déductions. Le vieux mot n'a pas cessé d'être vrai, qu'une science est d'abord une langue bien faite. On n'abolit pas les distinctions nécessaires quand on les néglige. L'abstraction légitime a des règles précises, on peut les ignorer, cela ne suffit pas pour les anéantir.

Le gouvernement de la France

De l'aristocratie

La France n'est pas faite pour vivre en démocratie. Ni la France, ni aucun pays. La démocratie est un « mensonge universel », le mot n'est pas de moi, il est de Pie IX. La démocratie est une maladie politique. On en sort ou en meurt. On ne vit pas en démocratie. Et ceux qui parlent de la " democracy » des pays anglais ne la connaissent pas. La démocratie anglaise est ce que nous appelons, en bon grec et en bon français, une aristocratie (république à trois têtes, Couronne, Lords, Communes, conversations, *parlement* entre ces trois têtes). L'Amérique est une ploutocratie. Il n'y a de démocratie vivante que dans les pays déchirés et blessés à mort.

Mais l'aristocratie n'est pas le bon remède en France.

Qui pense au régime aristocratique ou bourgeois est obligé de considérer tout d'abord qu'il n'y a pas de gouvernement des Grands, sans rivalité entre les Grands. Les dissensions, les divisions, la haine des clans et des classes (à la gauloise) est le fléau constant des bourgeoisies, comme des aristocraties.

De braves gens leur disent : *Mais unissez vous donc Mais cessez vos querelles de personnes !*

Et les plus grands appeleurs et crieurs d'union sont en même temps les plus grands communs diviseurs.

Et, sans un pouvoir unique, non électif, soustrait par sa nature à ces divisions, tout régime semblable est condamné aux ballottements des républiques grecque, italienne, flamande, aux déchirements de la France pendant les absences et les minorités de la Guerre de Cent ans, pendant les affaiblissements du pouvoir royal au XVIe siècle et au XVIIe, pendant l'interrègne du XIXe et du XXe.

Ce passé, que l'on peut trouver archaïque, est cependant explicatif : il rend raison de ce que nous voyons, il en apporte l'intelligence lumineuse.

La Tour du Pin disait que l'autorité ne naissait pas spontanément de la masse. Elle lui est extérieure, bien qu'elle y soit très ardemment désirée et que rien n'y soit plus utile. Ni les princes d'Allemagne, ni les eupatrides d'Athènes, ni la chevalerie polonaise n'ont pu tirer de leurs Diètes et Conseils ce que la Diète et le Conseil ne contenaient pas. Plus les membres de ces assemblées avaient de valeur personnelle, mieux fonctionnait le quot capita tot sensus, et plus l'autorité appartenait aux éléments diviseurs. Il suffit de fermer les yeux du corps pour ouvrir cinq minutes les yeux de l'esprit : ces simples axiomes de vieille sagesse politique sont irrésistibles.

On y résiste cependant parce qu'on subit plus ou moins l'illusion de trois ou quatre grandes aristocraties dont le succès remplit l'histoire du monde. Il y a Rome, il y a Carthage, il y a Venise, il y a, de nos jours, la République impériale des Anglais.

Cette illusion est si forte que le grand Fustel de Coulanges lui même y a été pris. On ne se rend pas compte que, dans ces rares exemples de réussite aristocratique, la nature avait fait des frais de préparation inouïs. A Rome, à Carthage, à Venise, à Londres, *un bien public d'une homogénéité parfaite* (ici la Terre, ailleurs la Mer) permettait à l'union des bons citoyens de se faire spontanément dans tous les cas difficiles, dans tous les cas mortels. Partout où cette homogénéité n'existe pas, c'est à dire dans la plupart des cas, la République aristocratique est vouée à un échec rapide. Pour cette raison, elle a échoué à Athènes. Elle a échoué, échoue et échouera en France pour cette raison.

Les conditions géographiques

Nos Gaulois contemporains de Jules César n'ont manqué ni de générosité ni de dévouement à la cause de leur pays. Eux qui donnaient leur vie, ils ont su rarement se faire une concession d'amour propre.

A qui, à quoi, l'eussent ils d'ailleurs faite ? Au bien public ? Mais le connaissaient ils ! Existait il pour eux ? C'est à tort que l'on parle d'une nation gauloise. La Gaule était une expression géographique, et son territoire occupé par des races aussi diverses que les Celtes et les Ligures, les Ibères et les Kymris. Ce territoire était lui même, ce qu'il est plus encore aujourd'hui, d'une extrême variété de cultures et d'exploitation. Les aristocraties qui, d'un territoire exigü, surent fonder de grands empires, possédaient une situation économique très homogène, Carthage et Venise faisaient uniformément du trafic, Rome du labour et du pâturage : de là une unité de vues profonde entre ceux qui représentaient l'intérêt économique commun. Ici, c'est le contraire : fédérations gauloises souffraient déjà de l'immense variété de l'effort économique français, tel que l'établit la variété de notre géographie.

Grande culture et petite culture, culture de la vigne et culture de la betterave ou des céréales, les intérêts sont déjà en antagonisme dans le seul domaine agricole ! Mais ajoutez les industries qui en procèdent et le commerce, qui est aussi très développé sur notre longue étendue de côtes que baignent trois mers, la disposition rayonnante des voies ferrées, la pente diverse des fleuves qui dicte son ordre aux canaux...

Toute élite *morale* qui, d'un pays ainsi construit, se dégagera par élection ou par sélection, pourra bien s'être recrutée par un comble de chance entre les éléments les plus représentatifs de la fortune nationale : plus ils exprimeront fidèlement la France, plus ils seront en guerre les uns contre les autres, non par étroitesse de coeur, mais par la diversité tyrannique de leurs points de vue respectifs les plus légitimes.

Avec la meilleure volonté du monde, ils travailleront à se neutraliser, à s'annuler les uns les autres, et enfin à se soustraire les uns des autres. Cette soustraction mutuelle, cet amoindrissement mutuel, tel sera leur commun et constant caractère. Ils ne pourront être ajoutés les uns aux autres, comme ils l'ont été autrefois, que par l'opération d'une force d'une autre essence, quoique fondée aussi sur la propriété propriété du commandement par une force représentative des intérêts, mais les dominant comme l'intérêt général domine l'intérêt particulier et de la même manière que la prospérité politique représente et domine la prospérité économique dans un État.

De quelque façon qu'on la compose et si excellemment qu'on la recrute, nulle sélection, nulle coopération, nulle aristocratie française ne sentira et ne représentera exactement l'intérêt national de notre France au point de pouvoir la gouverner. Très bien faite, comme royaume, la France est un paradoxe géographique, un monstre européen, en régime républicain.

La seule absence d'un pouvoir indépendant, assez fort pour faire converger nos intérêts trop variés nous voue à des luttes furieuses : chaque instant d'une vie pareille équivaut pour le pays à une blessure, qui la divise, qui l'épuise et la rapproche certainement de sa fin.

L'Empire, né de la Révolution

L'Empire est un gouvernement d'opinion, il est démocratique, plébiscitaire, électif. Il est donc *dépendant*. On peut en conclure sans peine qu'il n'est pas *indépendant*.

Ce qui manque à l'Empire, c'est le nationalisme. La royauté est nationaliste, c'est un grand fait. L'Empire est extra national, c'est un autre fait.

Sans manquer de justice envers les gloires de l'Empire, les plus pures ont été très directement au rebours du profond intérêt français. Aucun Bourbon, aucun membre de la famille Capétienne n'eût, *physiologiquement*, réussi à concevoir ou à consentir la politique extérieure de Napoléon III, qui fut un rêve d'étudiant international.

On conteste qu'il soit juste d'assimiler l'Empire et la Démocratie. Cette assimilation n'est pas de moi, elle est d'abord des empereurs et de leur parti. Les pièces de monnaie portèrent « République française, Napoléon empereur ». L'Empire voulut quelquefois, non toujours, fonder l'hérédité ou la dynastie : il n'en procédait pas. Son principe était révolutionnaire, électif, démocratique, il invoquait la volonté populaire exprimée par le plébiscite et, en fait, les groupes qui l'avouaient et le soutenaient se confondaient avec ce parti « avancé » et ce parti libéral qui furent au me siècle le parti de la guerre. Il suffit de rappeler les dates de 1830, 1840, 1848, pour mettre au dessus du débat ce dernier point.

Sans doute, cette démocratie s'incarnait dans un homme, mais les meilleurs de nos théoriciens politiques ont enseigné, d'accord avec toute l'histoire ancienne et moderne, que la démocratie a plusieurs aspects : elle peut gouverner directement dans ses comices, ou déléguer un conseil et une assemblée, ou encore s'en remettre à un homme qui peut s'appeler Cléon ou Périclès, Gracchus ou Marius, certains Césars ou les Napoléons.

On nomme démocratique un pouvoir qui procède ainsi du nombre dont il est l'élu, que ce pouvoir soit exercé par un ou par plusieurs.

Au pôle opposé, il se trouve que le pouvoir héréditaire peut résider dans une seule famille et dans son chef, le Roi, ou se distribuer entre plusieurs familles composant Patriciat, Sénat, comme aux Républiques de Venise et de Rome.

Il est tout à fait arbitraire de scinder le Consulat de l'Empire, il est non moins fictif de couper, comme d'autres le pourraient faire, le Consulat ou l'Empire de la Révolution. Tout cela, émanant exactement du même principe, fait corps et doit être jugé en corps. Cela forme la masse des vingt cinq années de guerre et d'opérations diplomatiques qui se résument, du point de vue politique, du point de vue des résultats, dans les noms de Trafalgar, de Leipzig et de Waterloo ; si les traités de 1815 furent moins désastreux que ne l'a soutenu le libéralisme pendant un demi siècle, ce fut grâce à l'expérience diplomatique de la Restauration. A quelques hauteurs militaires et morales que se soient élevés nos drapeaux entre 1792 et 1815, il faut se rendre compte que la défaite en forme le dernier mot.

La Démocratie peut être l'Empire. L'Empire est une forme de la Démocratie.

La République plébiscitaire ou parlementaire est un gouvernement sujet de l'opinion et qui tire son principe de l'élection. L'Empire plébiscitaire est un gouvernement sujet de l'opinion et qui tire son principe de l'élection : alors même qu'il a cru devenir héréditaire, il a cherché, à la première menace d'ébranlement, son point d'appui dans l'opinion dans l'élection, tant par les décrets de 1860 et par le plébiscite de mai 1870 que par l'Acte *additionnel* des Cent Jours.

Il voulut être héréditaire, mais il ne se *sentit* point tel. La politique extérieure et intérieure de Napoléon III fut gouvernée par l'interne nécessité du plébiscite, dans le sens de plaire aux majorités ; ordre matériel, large escompte de l'avenir, esbroufes diplomatiques et militaires, tout cela s'est tenu.

Le prince héréditaire doit tout d'abord être *né* tel et s'être habitué à concevoir en lui l'origine de sa puissance. Il a à la faire accepter. Il doit obtenir des *assentiments*. Il n'a pas à quêter de suffrage des *volontés*.

De la dictature : dictateur et roi

Les grandes crises ne se dénouent pas sans dictature. Le dictateur est donc nécessaire. Est-il suffisant ? L'histoire des grandes dictatures montre ce qu'il y a en elles d'heur et de malheur, le service qu'elles rendent, la pente qui les entraîne.

Il faut à la dictature des contrepoids. Non dans l'ordre de la liberté, cela serait contradictoire. Mais dans l'ordre de l'intérêt public. La dictature courte et collective, donc quasiment anonyme, ose tout et pour tout sauver, compromet tout, outre tout, abuse de tout. Elle devient rapidement tout aussi odieuse que la pire licence dans les régimes d'extrême anarchie. Les dictatures personnelles et viagères comportent plus de modération, parce qu'elles enferment une responsabilité directe et constante, parce que le souci de l'avenir ne peut pas leur être étranger. L'esprit humain est ainsi fait que l'empire des grands devoirs et l'expérience des grands pouvoirs l'instruisent à se mesurer.

Cependant, un homme seul, c'est peu. Une vie d'homme, un cœur d'homme, une tête d'homme, tout cela est bien exposé, bien perméable à la balle, au couteau, à la maladie, à toute aventure. La seule forme rationnelle et sensée de l'autorité d'un seul est celle qui repose dans une famille, de premier né en premier né, suivant une loi qui exclut la compétition, et c'est un pouvoir tellement naturel que, comportant la dictature et la détenant de façon virtuelle, le chef qui l'exerce ne s'appelle plus dictateur : il est roi (comprendons bien le mot : rex, directeur et conducteur, fonctionnaire de l'intelligence), et cette magistrature royale, combinant les deux idées du commandement et de l'hérédité, est une chose tellement souple qu'elle ne cesse pas d'être elle-même lorsqu'elle varie avec le temps et affecte tantôt l'aspect paternel d'une simple présidence de ses Conseils ou des États de son peuple, tantôt l'appareil de la dictature directe, tantôt la dictature indirecte au moyen d'un ministre de premier plan. Comme il arrive pour les très grandes choses, l'institution est de beaucoup supérieure aux hommes. Sa valeur principale est d'utiliser complètement le passé au profit du présent et néanmoins de n'y pas sacrifier l'avenir.

Nous tenons fermement pour ces deux termes de dictature et de royauté parce que, la dictature étant dans la nécessité et dans l'évidence des choses, si l'on écarte le Roi de cette fonction, pourtant inhérente à sa magistrature historique, elle sera remplie par des gens qui s'en feraient des titres à la faveur publique. On ne peut rien fonder chez nous en dehors de la royauté. Mais on peut avoir l'air de fonder quelque chose et ainsi vouer le pays à de nouveaux ébranlements.

La dictature royale offre en outre cet avantage de renouveler les titres de la monarchie nationale. Autant il convient de juger à leur valeur flottante et variable les fragiles papiers des Constitutions et des Chartes, autant il faut considérer ce qu'il leur arriva maintes fois de représenter. Avec ou sans papier, les dynasties se maintiennent en raison des services effectifs rendus à leur peuple.

Le nationalisme intégral : la monarchie

Le nationalisme intégral

Le patriote peut se croire républicain. Pourtant il aime mieux voir la force française s'unir et se multiplier devant les rivalités étrangères que de se diviser et de s'épuiser elle-même dans les conflits intérieurs. Quand il ne s'avoue point les muets sentiments de sa révolte généreuse au spectacle du déchirement chronique et systématique de la Cité, chaque fait de guerre intestine éveille en lui une horreur violente : ce qu'il évite de réprover en général, il le blâme et le repousse en détail. Son républicanisme est un système auquel il peut croire, mais qu'il ne peut pas voir pratiquer sans souffrir. Il assigne à l'effet détesté des causes diverses : ce sont tantôt les hommes méchants (dont le Droit

républicain lui enseigne à révéler l'égalité valeur), tantôt des partis enragés (dont le même Droit valide les conflits et implique le gouvernement). Si bien qu'il est républicain sans consentir aux conséquences de la République ni à la condition de son fonctionnement. Il est vrai qu'il est patriote de la même manière. Il veut relever sa patrie sans en vouloir le moyen comme il veut garder la République sans en admettre les effets ordinaires et naturels.

Un nationaliste conscient de son rôle admet pour règle de méthode qu'un bon citoyen subordonne ses sentiments, ses intérêts et ses systèmes au bien de la Patrie. Il sait que la Patrie est la dernière condition de son bien être et du bien-être de ses concitoyens. Tout avantage personnel qui se solde par une perte pour la Patrie lui paraît un avantage trompeur et faux. Et tout problème politique qui n'est point résolu par rapport aux intérêts généraux de la Patrie lui semble un problème incomplètement résolu. Le nationalisme impose donc aux questions diverses qui sont agitées devant lui un commun dénominateur, qui n'est autre que l'intérêt de la nation. Comme pour ce Romain dont parlait Bossuet, l'amour de la Patrie passe en lui toute chose.

J'ai vu sur l'Acropole, jonchant la terrasse où s'élève la façade orientale du Parthénon, les débris du petit temple que les Romains, maîtres du monde, avaient élevé en ce lieu à la déesse Rome, et j'avoue que la première idée de cet édifice m'avait paru comme une espèce de profanation. En y songeant mieux, j'ai trouvé que le sacrilège avait son audace sublime. A la beauté la plus parfaite, au droit le plus sacré, Rome savait préférer le salut de Rome, la gloire des armes romaines et, non content de l'en absoudre, le genre humain ne cesse de lui en marquer sa reconnaissance. L'Angleterre contemporaine a donné des exemples de la même implacable vertu antique. Le nationalisme français tend à susciter parmi nous une égale religion de la déesse France.

La monarchie héréditaire est en France la constitution naturelle, rationnelle, la seule constitution possible du pouvoir central. Sans roi, tout ce que veulent conserver les nationalistes s'affaiblira d'abord et périra ensuite nécessairement. Sans roi, tout ce qu'ils veulent réformer durera et s'aggravera ou, à peine détruit, reparaitra sous des formes équivalentes. Condition de toute réforme, la monarchie en est aussi le complément normal et indispensable.

Essentiellement, le royalisme correspond à tous les divers postulats du nationalisme : c'est pour cela qu'il s'est nommé lui-même le NATIONALISME INTÉGRAL.

La Monarchie

Au commencement de la royauté nationale, par delà le phénomène de protection et de patronage, il faut placer d'abord un fait aussi complet, aussi primordial, aussi digne de vénération et d'admiration que possible, le fait de force qui est aussi un fait d'amour, le fait de nature qui est aussi un acte de volonté : la paternité.

Les Rois de France ont été les Pères de la Patrie.

L'admirable ouvrage royal, si on le refait méthodiquement, pourra supporter des pressions et des chocs autrement forts que les pauvres petits mécanismes constitutionnels que nous offrons, de ci de là, de modestes réformateurs. Sera-t-il à l'épreuve du temps qui ronge tout ? Résistera-t-il à jamais ? Ce sont des questions transcendantes. Il n'est pas bon de les poser aux hommes.

Humainement, nationalement, nous ne sommes sûrs que d'une chose : la Monarchie reconstituerait une France mais sans la Monarchie la France périrait.

On démontre la nécessité de la Monarchie comme un théorème. La volonté de conserver notre patrie française une fois posée comme postulat, tout s'enchaîne, tout se déduit d'un mouvement inéluctable. La fantaisie, le choix lui

même n'y ont aucune part : si vous avez résolu d'être patriote, vous serez obligatoirement royaliste. Mais si vous êtes ainsi conduit à la Monarchie, vous n'êtes pas libre d'obliquer vers le libéralisme, vers le démocratisme ou leurs succédanés. La raison le veut. Il faut la suivre et aller où elle conduit.

Le moindre mal, la possibilité du bien

N'étant pas les charlatans de la Monarchie, comme il y a des charlatans de la Démocratie, nous n'avons jamais enseigné que la Monarchie détourne par sa seule présence les maux dont la guerre civile ou la guerre étrangère, les épidémies physiques ou les pestes morales peuvent menacer les nations.

Ce que nous disons, c'est que, dans les pays qui sont faits comme la France, la Monarchie héréditaire réunit non les meilleures, mais les seules conditions de défense contre ces fléaux. La Monarchie n'est pas incapable d'erreur, mais elle est mieux armée que tout autre pouvoir pour la démêler, s'en garantir et en cas de malheur revenir à la vérité en procédant aux réparations nécessaires. Qu'une brusque évolution économique ou sociale, intellectuelle ou religieuse s'impose, la Monarchie peut y présider soit heureusement, soit avec un minimum de dégâts. Si, pris dans un cyclone comme l'histoire en a vu parfois déchaîner, on essuie quelque révolution brutale, le passage est moins rude, le renversement moins complet quand cela se produit sous un chef, sous un prince dont la succession, étant réglée d'avance, exclura tout conflit de compétiteurs. Ainsi, en Monarchie, les intérêts supérieurs, les plus étendus, les plus graves sont placés dans une atmosphère assez haute et assez sereine pour qu'on puisse espérer que l'ouragan n'y monte pas. Si, malgré tout, il y arrive, eh bien ! tant pis. Le genre humain, au maximum de la détresse, aura toujours eu le maximum de ses garanties. Dans ce malheur, immense, le fléau serait plus fréquent, plus complet et plus douloureux si le pouvoir suprême était placé plus bas.

Même déchu, démoralisée, éperdue, la Monarchie emporte en elle-même *le sentiment* et elle laisse après elle *la notion* d'une responsabilité, d'une mémoire, d'une prévision, toutes choses dont les Parlements démocratiques sont dépourvus.

La Monarchie royale confère à la politique les avantages de la personnalité humaine : conscience, mémoire, raison, volonté ; le régime républicain dissout ses desseins et ses actes dans une collectivité sans nom, sans honneur ni humanité. Dès lors, comme la Monarchie représente naturellement la capacité du plus grand bien et du moindre mal, la République signifie la possibilité permanente du pire mal du moindre bien. Quant aux éléments du mal et du bien, ce sont des données qui dépendent des circonstances et des hommes : nul régime ne crée les hommes ni leurs circonstances intellectuelles et morales. Manifestement la mise en oeuvre républicaine gaspille et pervertit les admirables ressources d'esprit et de coeur qui lui sont fournies par la France. La Monarchie en a créé les conditions premières. Manifestement, elle créerait les conditions de leur Renaissance.

Oui, la République est le mal, oui le mal est inévitable en République. Et ce que nous disons de la Monarchie, c'est qu'elle est la possibilité du bien. Le bien public, impossible en République, est praticable en Monarchie ; même dans une monarchie qui manque son but, le mal public reste beaucoup moins nuisible qu'en république, car il est sujet à finir, avec le mauvais ministre ou le mauvais roi, et le mal républicain étant inhérent à la République ne saurait finir qu'avec elle.

Dans la monarchie française, l'autorité est indépendante, une, sans partage.

Pour la plupart des hommes du XIXe siècle et aujourd'hui, encore *absolutisme* est synonyme de *despotisme*, de pouvoir capricieux et illimité.

C'est absolument inexact, pouvoir *absolu* signifie exactement pouvoir *indépendant* ; la monarchie française était

absolue dès lors qu'elle ne dépendait d'aucune autre autorité, ni impériale ni parlementaire, ni populaire : elle n'en était pas moins *limitée*, tempérée par une foule d'institutions sociales et politiques héréditaires ou corporatives, dont les pouvoirs propres l'empêchaient de sortir de son domaine et de sa *fonction*. Son droit confinait à une multitude de droits qui la soutenaient et l'équilibraient. L'ancienne France était « hérissée de libertés ».

Ni le vieux Guillaume, ni Victor Emmanuel, ni Louis XIV n'ont été des princes médiocres, et cependant l'historien politique ou le politique philosophe est tenté de leur préférer ce magnifique Louis XIII, qui permit au grand Cardinal son incomparable dictature fondatrice et réparatrice.

La royauté est une institution telle que toute force nationale y est employée à sa valeur, presque sans déperdition, de manière à donner le maximum du rendement.

Dans une Prusse républicaine, il y eût de grandes chances pour que Bismark, Moltke et Roon se fissent la guerre ; la Prusse eût donc valu : ce que valait le parti de l'un de ces hommes, du vainqueur, *moins* ce que valait la somme de chacun des partis vaincus.

Avec la royauté, la Prusse a valu : Bismarck, plus Roon, plus Moltke, plus l'effet multiplicateur de leur bonne harmonie établie tant par la fonction que par, la haute valeur personnelle du roi.

Nous ne songeons pas à restaurer en France une monarchie parlementaire. Elle est peut être à sa place en Belgique où elle peut remplir une fonction nationale supérieure et même en Angleterre dont elle *tient* l'Empire.

Pour nous, les immenses bienfaits de la Restauration ne nous ont jamais aveuglés sur la part excessive que le régime parlementaire y donnait aux excès du système électif. Il faut revenir à un régime qui rétablisse la distinction entre le Gouvernement, chargé de gouverner, et la Représentation, chargée de représenter. Dans l'état présent des nations, les royaumes, les empires, les républiques se plaignent tous du gaspillage financier : ce gaspillage sort de la confusion générale du Parlement et du Souverain.

La monarchie française, « traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée », c'est à dire la Monarchie représentative et corporative est seule en état de mettre fin à cet abus.

La République a besoin de s'imposer aux consciences puisqu'elle repose sur des volontés. Elle a besoin de l'enthousiasme de ses sujets, qui sont ses électeurs et qui, nominalement, constitutionnellement, ont ses destinées dans leurs mains.

Au contraire, la Monarchie existe par sa propre force, *sua mole stat*. Elle n'a pas besoin de consulter à chaque instant un prétendu souverain électeur. Il lui suffit en somme d'être tolérée, supportée, et elle a toujours mieux et davantage, précisément parce que son principe ne l'oblige pas à harceler les gens, à aller les sommer constamment de la trouver belle. La République est une religion. La Monarchie est une famille. Celle ci n'a besoin que d'être trouvée acceptable. Celle là exige que l'on suive ses rites, ses dogmes, ses prêtres, ses partis.

Hérédité et autorité

Les minorités, les régences forment la plaie des monarchies. Là est le défaut de ce mode de gouvernement qui n'est pas parfait, nul gouvernement ne l'étant, mais qui est le moins imparfait de tous. Néanmoins, son défaut peut être atténué par une bonne loi de succession (la loi de la Maison de France, par exemple), par l'esprit politique de la race régnante et aussi par la volonté, par le patriotisme, par la raison des citoyens, auxquels on demande, une fois ou

deux chaque siècle, un effort sagement limité à quelques années. Les démocrates qui espèrent éviter ce fléau en proclamant la République ressemblent à Gribouille qui se noie dans la mer pour éviter d'être mouillé par l'eau du ciel : car proclamer la République, c'est précisément établir à demeure le mal qu'ils veulent éloigner. C'est ériger en institution permanente une période de danger et de crise, c'est rendre la Minorité perpétuelle, c'est offrir la Régence à l'universelle compétition !

Avec quel art sublime et de quelle pointe rapide Jacques Bainville a buriné cette élégante assimilation !

J'ai, pour mon compte, toujours pris garde de séparer les réflexions sur l'hérédité politique et économique d'avec les généralisations vagues, aventureuses et captieuses sur la stricte hérédité physiologique. Une aristocratie peut être formée de sangs assez divers, et, ce nonobstant, accomplir toutes ses fonctions les plus hautes, si d'autres conditions s'y prêtent favorablement. Il y a au début de l'histoire de France une aristocratie franque, une aristocratie scandinave, une aristocratie gallo romaine : toutes les trois ont concouru à l'admirable système féodal.

Plus tard, le phénomène s'est répété dans les mêmes conditions.

C'est par l'hérédité *professionnelle*, qui n'était pas *l'hérédité des rangs ni des dignités*, que se forma cette sélection de familles, grâce à laquelle l'ancienne France a pu produire, d'âge en âge, pendant des siècles, un personnel si remarquable d'officiers, de juges, de diplomates, d'artisans, qui excellèrent en toutes sortes d'industries et de métiers.

Ceux qui souhaitent l'autorité feraient sagement de sentir que l'autorité ne se fabrique pas de main d'homme, ni par voie d'élection, que l'autorité est *née*, que c'est un don du ciel.

Les personnes éphémères n'ont pas à rechercher quel est celui d'entre eux qui est le plus apte à gouverner. C'est à l'ensemble des races françaises, ou bien plutôt à leur histoire de décider quelle est la famille chef.

Deux de ces grandes familles, après de bons services, furent frappées de déchéance : les fils des Charles ont remplacé les fils des Clovis, puis les fils des Robert ont succédé aux fils des Charles.

Il n'y a pas de commune mesure entre l'oeuvre mérovingienne ou carolingienne, et cette grande oeuvre nationale de génération et de régénération à laquelle ont procédé en un succès constant, les Robertiniens appelés depuis Capétiens. Grâce peut être à leur admirable loi de succession, ces princes modèles ont construit la patrie ou l'ont reconstruite. Quand ils tombaient, l'État déclinait avec eux. Quand ils se relevaient, l'État remontait aussi. Cela s'est vu deux fois à la guerre de Cent ans (Charles V, Charles VII) ; cela s'est répété avec les guerres de religion et sous Henri IV... La Fronde et Louis XIV nous en ont ébauché le dernier exemple avant que l'anarchie révolutionnaire nous conduisît à Trafalgar, Leipzig, Waterloo, Sedan par une courbe descendante motivée par leur régicide ou par leur exit et dans laquelle le retour momentané de trois d'entre eux détermina le point de relèvement national.

La famille qui, parmi ses ruines, s'arrogea le titre de IV^e dynastie, a fait exactement la même faillite que l'anarchie révolutionnaire dont elle procédait.

Le choix de l'histoire est bien net.

Le roi

Corruptible en tant qu'homme le Roi a comme roi un avantage immédiat et sensible à ne pas être corrompu : sa règle de sensibilité est de se montrer insensible à tout ce qui n'affecte que le particulier, son genre d'intérêt est d'être naturellement détaché des intérêts qui sollicitent au dessous de lui tous les autres : cet intérêt est de s'en rendre indépendant.

Le Roi peut le méconnaître, il peut l'oublier. Mettons les choses au pire. Un esprit médiocre, un caractère faible l'exposent à l'erreur et à la méprise. Il n'importe pourtant ! Sa valeur, la valeur d'un homme, est incomparablement supérieure à celle de la résultante mécanique des Forces, à l'expression d'une différence entre deux totaux.

Quoi que vailent son caractère ou son esprit, encore est il un caractère, un esprit, c'est une conscience, un cœur, une chair d'homme, et sa décision représentera de l'humanité, au lieu que le vote 5 contre 2 ou 4 contre 3 représente le conflit de 5 ou de 4 forces contre 2 ou 3 autres forces. Les forces peuvent être, en elles mêmes, pensantes, mais *le vote qui les exprime ne pense pas* : par lui même, il n'est pas *une* décision, *un* jugement, un acte cohérent et motivé tel que le développe et l'incarne le Pouvoir personnel d'une autorité consciente, nominative, responsable.

Ce pouvoir juge en *qualité*. Il apprécie les témoignages au lieu de compter les témoins.

Bien ou mal, c'est ainsi qu'il procède, et ce procédé est supérieur en soi au procédé de l'addition et de la soustraction.

Ayant intérêt à savoir la vérité afin de rendre la justice, il encourage les uns, rassure les autres, et parfois n'en écoute qu'un, si un seul lui paraît digne d'être écouté. S'il y a lieu il le défend contre les embûches et les tentations des puissants. Ce discernement *humain* des valeurs intellectuelles et morales diffère, comme le jour de la nuit, du procédé aveugle et grossier des démocraties. L'idée de tout remettre à une espèce de combat singulier ou à une bataille générale des intérêts en cause est une *régression* qui répète, sous une forme neuve et beaucoup moins belle, ces duels judiciaires dont les prédécesseurs de saint Louis se montraient déjà indignés.

Seule, la barbarie peut faire confiance aux solutions des majorités et du nombre. La civilisation fait intervenir aussi souvent que possible le discernement de la vérité, le culte du droit. Mais cela suppose que l'Un pris pour juge et pour chef se distingue des forces appelées à être arbitrées par lui. Le souverain n'est pas le sujet, le sujet n'est pas le souverain. En les mêlant, la démocratie brouille tout, complique tout, retarde tout et sa dégression ramène le monde aux plus bas étages de l'antique passé.

Si l'on compare les comparables : vices d'une assemblée aux vices d'un prince héréditaire, vertus d'une assemblée aux vertus d'un Roi, on s'aperçoit de graves différences. L'institution royale pallie ou combat les effets du mal, au lieu que l'institution républicaine les appuie et les amplifie. De même la Monarchie donne à la vertu des personnes royales un concours actif, permanent, au lieu que la Démocratie lasse, désespère, épuise ou corrompt, à toute force, ses meilleurs serviteurs.

La pire *sanction* de la « responsabilité » royale, c'est le régicide ou la déposition, ou la chute de la dynastie : encore peut elle être appliquée le plus iniquement du monde, comme, par exemple, à Henri IV ou à Louis XVI. Mais l'idée de cette sanction est assez forte pour élever au dessus d'elle-même la moyenne des rois. La conservation de leur vie, de leur gloire et de leur héritage se confond, dans la psychologie naturelle des rois, avec la conservation de l'État.

Ils sont intéressés à ce que l'État leur survive et, de fait, le nôtre n'a gravement succombé qu'une seule fois depuis

987 jusqu'à 1792. Mais depuis cent quarante quatre ans que le régime électif est officiellement établi parmi nous, ce ne sont que chutes, révolutions, désastres, glissements dont les responsabilités sont divisées tout à la fois dans l'étendue et dans la durée : divisées dans l'étendue, puisqu'elle se répartit entre les chefs élus, leur parlement et l'opinion de tout un peuple ; divisées dans la durée puisque, en tant que responsabilité *politique*, elle se limite aux personnes sans se répercuter dans leur descendance.

Un roi détrôné devient un exilé misérable.

Un républicain qui a perdu le pouvoir est un grand personnage qui ne perd jamais l'espérance d'y revenir et qui vit entouré d'une cour de parasites actifs et remuants.

C'est pourquoi si un roi est à la fois âpre et prudent au bien public, parce qu'il perdrait beaucoup à manquer de l'une et de l'autre de ces qualités, le républicain ne perd grand chose ni à tout risquer, ni à tout négliger : il peut même se dire en tombant qu'il saura toujours tout rattraper et réparer *la prochaine fois* !

A ce prix là, on peut se permettre tout. Érostrate brûlait le temple d'Éphèse, mais il y rôtiissait dedans. En régime républicain, on peut bouter le feu aux quatre coins de nos administrations, s'en tirer et recommencer.

Hé ! il n'est pas indifférent que le roi et les princes soient de bonnes gens et des gens capables !

Mais les bons règnes, les grands règnes, les restaurations brillantes sont toujours liés à l'esprit de l'institution qui rend ces hautes valeurs humaines infiniment plus fréquentes et infiniment plus productives qu'en République, pour la raison qu'un prince, deux princes, dix princes sont plus faciles à éduquer que dix millions d'électeurs ou, même, que neuf à dix centaines de ces politiciens pour la plupart improvisés, qu'on appelle parlementaires.

Mais enfin, l'essentiel du mécanisme royal ne repose pas sur la valeur des personnes, et la valeur du règne ne résulte pas de cet unique élément.

En République, tout tient à cela ! En République, il *faut* la vertu, la vertu héroïque, la vertu stoïque. Ou il n'y a plus rien. Et le minimum de vertu exigible comporte une foi romaine gardée aux promesses dont on a comblé l'électeur !

Dès lors que tout y dépend des suffrages donnés par l'électeur à un programme, le régime s'écroule et se déshonore, s'il n'y a pas fidélité de l'élu au programme de son électeur, au moins « dans la moyenne des cas ». Il se passe dès lors, il doit se passer, dans un pays républicain comme le nôtre, ce qui, par exemple, se serait passé au Moyen Âge si les serments de fidélité et d'hommage, fondements moraux de la hiérarchie féodale, n'avaient pas eu pour garanties courantes et normales un certain tonus moral et religieux, un certain sens de l'honneur qui rendait le système viable. Le système s'est affaibli quand ces vertus se sont affaiblies pour faire place à des états d'esprit et de cœur différents.

Au moins peut on dire que la fidélité féodale a vécu, et a tenu durant plusieurs siècles ! Mais la vertu républicaine ? Même limitée à la seule fidélité aux engagements électoraux, elle a été niée, dès son berceau de 1792, au premier pas, quand les assemblées ont centralisé pour exécuter un programme décentralisateur, quand elles ont fait la guerre pour appliquer un programme pacifique, quand elles ont détruit la monarchie qu'elles avaient mandat de maintenir. Ces assemblées ont donc visé le pouvoir seul et la condition de ce pouvoir personnel au lieu d'exécuter le mandat de leurs commettants. Ces assemblées d'usurpateurs étaient donc le contraire de la « vertu ».

Cette vertu républicaine n'a existé que dans les rêves d'un certain nombre de doctrinaires idéologues. La réalité les a

Septième partie : retour aux choses vivantes

toujours si bien annulés que les républicains de la III^{ème} République, à peine vainqueurs électoraux de la réaction, n'eurent rien de plus pressé que de déclarer *les temps héroïques bien révolus* et de prononcer la déchéance des *vieilles barbes*.

Par leur déchéance, l'institution a réalisé la déchéance de la Patrie.

Ils se mirent alors à gouverner entre eux pour leur usage et avantage, qu'aidaient, servaient, protégeaient confortablement les fictions et les réalités du régime. Mais ainsi fut précipitée la ruine de tout le reste.

Ou nous abjurerons ces fables menteuses, démolirons ces réalités dangereuses, relèverons la vérité politique et rétablirons la monarchie nationale, ou nous avons de sûres et tristes chances de devoir nous dire avant peu les derniers des Français.